



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers communaux		
Présents	Pouvoirs	Excusés
19	6	4

L'an deux mil dix sept, le 25 septembre, à 20 h 00, les conseillers communautaires se sont réunis au siège de la Communauté de Communes de Brocéliande sur convocation du Président, Monsieur Bernard ETHORÉ.

PLAN LOCAL D'URBANISME : PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLU DE BRÉAL-SOUS-MONTFORT CONCERNANT L'ADAPTATION DU REGLEMENT LITTERAL DE LA ZONE

Vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à loi Solidarité et au Renouvellement Urbain modifiée par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et l'Habitat ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi "Grenelle 2" ;

Vu la loi n° 2004-366 du 24 mars 2004 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR ;

Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;

Vu la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 121-4, L. 123-13-1 et L 123-13-3, Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bréal-sous-Montfort approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 1er février 2007, puis modifié et révisé par :

- la révision du 10 décembre 2009,
- la modification simplifiée du 8 septembre 2011,
- les modifications des 6 septembre 2007, 13 décembre 2007, 10 décembre 2009, 8 décembre 2011 et 9 février 2017
- les mises à jour des 17 avril 2007, 18 avril 2008, 29 avril 2008, 9 décembre 2009, 2 mars 2012, 8 octobre 2013, 16 juin 2014 et le 16 juin 2017.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 mars 2016 prescrivant la modification de PLU consistant à revoir le règlement de la zone A pour permettre l'exploitation de la carrière au lieu-dit La Vigne,

Vu le transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de communes de Brocéliande en date du 27 mars 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal du 06 avril 2017 autorisant la Communauté de communes à poursuivre les procédures engagées par la commune,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 09 mai 2017 décidant de la poursuite de la procédure de modification du PLU de la commune de Bréal-sous-Montfort pour l'objet susvisé,

Madame la Vice-présidente rappelle que la commune de Bréal-sous-Montfort doit faire évoluer son PLU en modifiant le règlement du PLU en zone Agricole (A) pour permettre les exhaussements et affouillements liés et nécessaires à l'exploitation de la richesse du sol et du sous-sol, notamment l'exploitation de carrière sans quoi le renouvellement d'exploitation ne pourra être effectué.

Conformément à l'article L. 153-45 du Code de l'Urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme peut faire l'objet d'une modification simplifiée dans la mesure où la modification envisagée ne porte pas atteinte aux orientations définies par le plan d'aménagement et de développement durables et ne majore pas de plus de 20 % les règles de gabarit, hauteur et emprise au sol des constructions.

En application de l'article L 153-40 du code de l'urbanisme, le dossier doit être notifié et adressé pour avis aux personnes publiques associées (PPA), préalablement à sa mise à disposition au public.

Par ailleurs, le dossier sera mis à disposition du public pour une période d'un mois du 09/10/2017 au 13/11/2017 (inclus) à la Mairie de Bréal-sous-Montfort.

Etaient présents :

André BERTHELOT
Jean BERTRAND
Donimique DAHYOT
Raymond DANIEL
Henri DORANLO
Murielle DOUTÉ-BOJTON
Michel DUAULT
Stéphanie DUMAND
Bernard ETHORÉ
Aude GRUEL
Roland HERCOUET
Françoise KERGUEN
Alain LEFEUVRE
Sylvie LEROY
David MOIZAN
Laurent PERSEHAIE
Maurice RENAULT
Arlette ROUZEL
Erika VERDON

Etaient excusés :

Isabelle COUQUIAUD a donné pouvoir à Henri DORANLO
Marie-Françoise DEMAY a donné Pouvoir à Stéphanie DUMAND
Joseph DURAND
Michel HÉLAUDAIS a donné pouvoir à Jean BERTRAND
Ghislaine PERRAULT
Claude PIEL a donné pouvoir à Alain LEFEUVRE
Patrick SAULTIER
Evelyne DAVID a donné pouvoir à David MOIZAN
Fabienne SAVATIER a donné pouvoir à Maurice RENAULT
Roger RIBAUT

Secrétaire de séance :

Audrey GRUEL

Date de convocation :

Vendredi 15 septembre 2017

Un avis sera publié 8 jours avant la mise à disposition du public et pendant toute la durée de la mise à disposition, qui précisera :

- l'objet de la modification simplifiée ;
- le lieu et l'heure où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil ont décidé :

- de **VALIDER** le fait que la procédure de modification engagée pour le projet soit remplacée par une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bréal-sous-Montfort à l'initiative du Président de la Communauté de communes,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire jusqu'à l'approbation de la modification simplifiée par le Conseil communautaire ;
- de **PRESCRIRE** les modalités suivantes de mise à disposition au public du projet de modification simplifié :
 - de mettre à disposition au public en mairie du dossier explicatif comportant l'exposé des motifs et des choix retenus, lequel dossier pourra, le cas échéant, contenir les avis des personnes publiques associées (PPA) qui auront été reçus,
 - de mettre à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations en Mairie du 09/10/2017 au 13/11/2017,
 - de mettre en ligne sur le site internet de la mairie et de la Communauté de communes de Brocéliande du dossier explicatif.

Affaire inscrite à l'ordre du jour
Le 26 septembre 2017
Pour extrait conforme
Le Président,
Bernard ETHORÉ